

GLOSSAIRE CHAUSSURE

Abat-carrage :

Supprimer au moyen de l'abat-carre l'arête vive, ou carre, de la tranche d'une pièce de cuir coupée nette.

Abrasion :

Méthode de contrôle physico-mécanique consistant à faire subir au matériau à éprouver un frottement translatif ou circulaire au contact d'un papier abrasif ou d'une toile abrasive d'un grain standard, afin de mesurer sa résistance à l'usure.

Absorption :

L'absorption de l'eau par un cuir ou un matériau substitut du cuir est mesurée, de manière statique, par lecture directe de l'appareil de kubelka, et de manière dynamique dans les essais au perméomètre et au pénétromètre.

Adhérence :

Etat d'une substance qui adhère à une autre, qui tient fortement à une autre par un contact étroit à sa surface.

Affichage :

Mettre en contact des pièces à assembler et leur donner une fixation ou une cohésion provisoire, dans la position qu'elles doivent occuper définitivement.

Ailette :

Pièce de renfort de la tige collée entre le dessus et la doublure, et faisant de chaque côté de la tige la jonction entre le bout dur et le contrefort.

Antiglissoir :

Pièce arrière de la doublure de la tige, piquée côté chair apparent, de façon à retenir le talon dans la chaussure pendant les mouvements de la marche (ou plus couramment glisseur, notamment pour les chaussures montantes).

Assemblage :

Réunir différentes pièces constitutives de la chaussure par un procédé quelconque : collage, piquage, couture, etc...

Baguette :

Pièce du dessus de la tige couvrant et renforçant la piqûre de jointage arrière des quartiers.

Baraquette :

Cousu baraquette: genre de fabrication dans lequel le talon déborde tout autour de l'emboîtement, et la couture de la semelle est apparente sur tout le pourtour de la chaussure.

Talon baraquette: talon plat et débordant, ou légèrement en talus, à gorge le plus souvent rectiligne.

Bichonnage :

Ensemble des opérations effectuées après déforme et allant jusqu'à la mise en boîte.

Bonbout :

Feuille de cuir, d'élastomère ou de tout autre matériau placée sous le talon pour servir de couche d'usure au contact du sol.

Boucle :

Accessoire en général métallique, avec ou sans ardillon, qui sert à fermer la chaussure.

Bout-dur :

Renfort rigide placé sous le bout de la tige, modelé sur le bout de la forme pendant le montage, et destiné à protéger les orteils tout en donnant fermeté et bonne présentation à cette partie de la tige.

Brochage :

Découpe à l'emporte-pièce des diverses pièces de cuir ou de tout autre matériau constituant le semelage.

Cambrion :

Pièce allongée, en cuir, en bois, en acier ou en matière plastique placée dans l'épaisseur du semelage pour donner de la fermeté à la cambrure de la chaussure et soutenir la voûte plantaire.

Cambrure :

Partie du pied comprise entre l'appui du talon et l'articulation métatarso-phalangienne.

Cardage :

Opération consistant à donner à une surface l'aspect physique nécessaire en vue du collage, afin d'augmenter la surface de contact réelle et de faciliter la pénétration et l'accrochage de l'adhésif.

Carre :

Arrête formée par l'intersection de la surface plantaire et des surfaces latérales de la forme.

Claque :

Pièce du dessus de tige couvrant l'avant-pied.

Conformage :

Donner à une pièce, par un moyen quelconque, une forme, une courbure, un galbe, en conformité avec un certain modèle, afin de faciliter une opération ultérieure.

Contrefort :

Soutien de la tige, intercalé entre dessus et doublure, destiné à éviter l'affaissement de la tige et à maintenir le talon du pied en place.

Couche-point :

Pièce de nivellement intercalée entre l'emboîtement et le talon pour obtenir une surface plane apte à recevoir le talon, et se raccordant avec la trépointe ou la semelle.

Crantage :

Faire une série d'incisions régulières ou crans.

Débordant :

La saillie que fait une pièce débordante par rapport à une autre.

Deformage :

Lisser, imperméabiliser et lustrer les lisses, les surfaces latérales des talons, les surfaces des semelles et des bonbouts.

Derby :

Chaussure basse ou montante dont les quartiers sont assemblés sur la claque de façon que leur partie avant (oreille de quartier) reste libre pour faciliter l'entrée du pied et ne s'applique sur le cou de pied que par le serrage des lacets.

Effleurage :

Enlever par abrasion la fleur d'un cuir ou d'une peausserie.

Emboîtement :

Terme désignant en gros la partie arrière de la forme ou de la chaussure.

Empeigne :

Voir claque.

Fermeture à glissière :

Fermeture souple constituée de deux chaînes à mailles qui se joignent au moyen d'un curseur.

Forme :

Pièce de bois, de matière plastique ou de métal, représentant le volume du pied, et servant à la confection de la chaussure.

Fraisage :

Opération qui consiste à parfaire le contour des lisses et des talons en leur donnant le profil approprié au moyen de l'outil rotatif appelé fraise.

Garant :

Pièce rapportée à l'emplacement de l'oreille de quartier, qui reçoit les perforations destinées au laçage.

Good-year (cousu) :

Genre de fabrication dans lequel la trépointe et la tige sont cousues à la main ou à la machine sur le mur de la première de montage.

Gradation :

Disposer en série régulière par augmentation graduelle dans des proportions données de longueur, largeur, grosseur.

Gravurage :

Pratiquer une incision ou deux incisions parallèles dans l'épaisseur d'une première ou d'une semelle, afin de former une ou deux lamelles qui peuvent ensuite être soulevées: machine à gravurer.

Injecté (fabrication) :

Type de fabrication dans lequel le semelage ou la chaussure entière, sont obtenus par pression de divers produits, soit à l'état fluide, soit fluidifiés par chauffage, dans un moule.

Intercalaire :

Feuille d'épaisseur intercalée entre la tige et le semelage proprement dit.

Jambière :

Morceaux de tissu ou de cuir façonnés pour envelopper et protéger la jambe.

Lacet :

Cordon servant à fermer une chaussure.

Languette :

Partie de la tige, ou pièce rapportée de la tige, prolongeant vers l'arrière la claque et protégeant le cou-de-pied.

Lisse :

La face latérale qui constitue le pourtour, la tranche du semelage. Elle peut être collante, creuse ou carrée.

Mur (rapporté) :

Bourrelet fait de toile ou de divers matériaux, fixé sur la première par collage ou couture, et offrant une saillie analogue à celle d'un mur gravuré.

Norvégien :

Genre de fabrication, variante du cousu good-year dans lequel la trépointe est cousue côté chair contre le côté fleur de la tige (au lieu de fleur contre fleur), et rabattue vers l'extérieur de façon à assurer l'étanchéité de la couture.

Œillet :

Petite pièce métallique évidée, sertie ou rivée sur la tige pour la renforcer à l'emplacement des perforations de laçage.

Onglet :

Appendice prolongeant la partie supérieure de l'arrière du quartier extérieur, rabattu et piqué sur le quartier intérieur pour renforcer la jointure arrière.

Parage :

Amincir régulièrement le bord d'une pièce de peausserie, de cuir ou de tout autre matériau.

Passepoil :

Bande de peausserie, de tissu ou de matière plastique repliée sur elle-même, collée, puis intercalée dans une piqûre.

Patronage :

Mettre au point un modèle sur une forme à partir d'une création (dessin ou maquette).

Piqûre :

Faire passer un fil ou des fils alternativement d'un côté à l'autre d'un ou plusieurs matériaux à travers des trous faits soit par une aiguille entraînant le fil, soit antérieurement par une alène, et formant ainsi une succession régulière de points. Ces points peuvent soit servir à un effet décoratif, soit assembler des pièces séparées, ou encore différentes parties de la même pièce.

Quartier :

Une des deux pièces disposées symétriquement qui forment l'arrière de la tige et remontent plus ou moins sur le cou de pied pour fermer la chaussure.

Remplissage (ou garnissage) :

Remplir et niveler le dessous de la chaussure après montage ou couture pour lui permettre de recevoir la semelle en lui offrant une surface de portée ou d'adhérence régulière.

Rivet :

Courte tige cylindrique renflée à une extrémité et dont l'autre extrémité est aplatie après assemblage.

Sanglons :

Double brides à fixer au moyen de boucles.

Semelage :

Par opposition à la tige, l'ensemble des pièces qui constituent le dessous de la chaussure, qui s'interposent entre le pied et le sol.

Soudé :

Fabrication dans laquelle la semelle est fixée par collage sur une tige montée à la semence ou à la colle

Soufflet :

Genre de languette, de forme à peu près triangulaire, fixée sur ses deux côtés à la fois à la claque et aux quartiers du dessus de la tige, et assurant l'étanchéité de la fermeture.

Talon :

Support placé sous l'emboîtement pour donner à la chaussure son aplomb.

Trépointe :

Bande de cuir souple profilée, fixée tout autour de la chaussure et qui sert à faire la liaison entre la première et la tige d'une part, et le semelage d'autre part.

Verrage :

Enlever régulièrement de la matière par usure au moyen d'un abrasif (papier de verre, toile de verre).

Vulcanisé :

Type de fabrication dans laquelle le semelage est obtenu à partir d'un granulé de caoutchouc qui est simultanément moulé et fixé à la tige de la chaussure par vulcanisation. La vulcanisation peut être obtenue en autoclave après injection.

GLOSSAIRE CUIR

Aniline (finissage) :

Apprêt de finissage ne comportant pas de pigments insolubles, et donnant un film coloré ou transparent.

Baisse :

Amincissement de la peau créant une faiblesse.

Bande :

L'une des deux moitiés d'une peau ou d'un cuir, découpé de la tête à la queue suivant la ligne de la raie du dos.

Basane :

Peau de mouton ou d'agneau, préparée par tannage végétal, finie sans teinture, et employée principalement en doublure.

Box-calf :

Peau de veau tannée au chrome lisse ou légèrement lié.

Cadrage :

Au corroyage, séchage des cuirs sous tension.

Chair :

La face intérieure du cuir ou de la peausserie est appelée côté chair par opposition au côté fleur qui est le côté poil de la dépouille de l'animal .

Chrome (tannage) :

Procédé consistant à transformer la peau en cuir au moyen de sels de chrome.

Collet :

Partie de la peau brute qui recouvrait la tête, le cou et les épaules de l'animal.

Corroyage :

Ensemble des opérations comprises entre le tannage et le finissage, comprenant entre autre les opérations de retannage, de nourriture, de teinture et diverses opérations mécaniques.

Coutelure :

Sillon laissé sur le côté chair de la peau par le couteau au cours de l'opération de dépouille.

Creux :

Partie de la peau qui manque de fermeté et de tenue, dont la texture est lâche, un peu molle, sans élasticité.

Crispation :

Se dit d'une peausserie ou d'un cuir dont la surface se contracte sous l'action de certains procédés de tannage spéciaux.

Croupon :

Partie de la peau brute qui recouvrait le dos et la croupe de l'animal, et qui se trouve délimité à peu près par les extrémités des aines et par la première ride du collet.

Croûte de cuir :

Couche correspondant à la partie chair d'une peau refendue dans son épaisseur.

Cuir :

Produit de la peau animale obtenu au moyen d'un tannage conservant la structure naturelle des fibres de la peau.

Cuir affamé :

Cuir qui présente des baisses de refendage

Cuirot :

Peau de mouton ou d'agneau, épilée à l'échauffe, séchée et non tannée.

Culée:

Partie arrière du croupon d'une peau ou d'un cuir, qui recouvre le bas de la croupe et les fesses de l'animal.

Cylindrage :

Ecraser un cuir sur toute sa surface, sous la forte pression d'un rouleau mécanique, afin de lui donner une certaine fermeté en même temps qu'une certaine souplesse.

Dérayage :

Diminuer uniformément l'épaisseur d'une peausserie, cette opération s'effectue mécaniquement à l'aide d'une dérayeuse.

Doler :

Manière d'assouplir la peau

Désigne dans certaines régions une opération de ponçage. **Dosset:**

Partie d'une peau ou d'un cuir qui reste après ablation des flancs.

Echarnage :

Opération consistant à débarrasser le côté chair du tissu hypodermique.

Finissage :

Dernière phase de la transformation de la peau brute en cuir qui lui confère son aspect définitif, de bonnes qualités physico-chimiques et mécaniques et une amélioration du rendement à la coupe. Il peut être « semi-aniline » ou « pigmenté ».

Flanc :

Partie de la peau brute qui recouvre le ventre de l'animal.

Fleur :

C'est la partie externe du derme dont l'épaisseur est définie par la profondeur d'invagination des follicules pileux.

A sa surface se trouve la membrane hyaline ou couche basale dont la présence permet l'identification sur coupe histologique de l'appellation "pleine fleur".

Cette appellation implique la présence de toute l'épaisseur de la couche fleur ci-dessus définie par opposition aux cuirs à fleur corrigée. Dans le cas de ces derniers, un ponçage destiné à atténuer et/ou éliminer les défauts de surface, est réalisé.

Cette opération ne doit pas être confondue avec l'opération de pierrage qui n'engendre pas la disparition totale du grain.

En conséquence, dans les cas où les coupes histologiques ne permettent pas d'émettre un jugement absolu quant à l'appellation à attribuer, il sera procédé à un test complémentaire.

Ce test consiste à éliminer au moyen de solvants appropriés le finissage du cuir sans travail mécanique. Si après cette ablation sous un grossissement de $\times 6$ il est possible d'identifier le grain (espèce animale d'origine) le cuir sera classé sous la dénomination "pleine fleur".

Nappa :

Peausserie de pleine fleur, souple et moelleuse, obtenue à partir de diverses peaux de faible épaisseur, utilisée dans la ganterie et le vêtement, et aussi pour la fabrication de tiges d'articles chaussants souples.

Nouriture :

Incorporer au cuir des corps gras, naturels ou de synthèse, afin de lui communiquer des qualités particulières de souplesse et d'imperméabilité .

Nubuck :

Peausserie poncée sur fleur, présentant un aspect légèrement velouté.

Pige :

Instrument de mesure servant à prendre l'épaisseur d'une peau, d'un cuir ou d'une peausserie.

Pigment :

Produit coloré insoluble dans l'eau ou les solvants, qui, dispersé dans un liant, sert d'apprêt de finissage pour le cuir ou tout autre matériau.

Plein :

Qualité d'un cuir dont la texture est ferme, qui donne au toucher une impression de résistance et de tenue, en même temps qu'une certaine élasticité quand on le replie sur lui-même.

Ponçage :

Opération qui consiste à modifier le grain propre du cuir au moyen d'un abrasif très fin.

Prêtant :

Capacité du cuir à s'allonger sous un effort de traction et à conserver de manière plus ou moins rémanente cet allongement.

Raie de verdeur :

La présence d'une raie pâle ou verdâtre (“ raie de verdeur ”) ou semblable à de la corne dans le tissu fibreux est la marque d'un tannage imparfait.

Refendage :

Opération qui consiste à diviser mécaniquement un cuir en deux dans le sens de l'épaisseur.

Repousse :

Phénomène dû à l'hydrolyse de matières grasses et à la migration de celles-ci à la surface du cuir.

Rouletage :

Opération consistant à marquer l'envers d'un cuir au moyen d'un rouleau encreur pour preuve de son admission par rapport aux normes ou caractéristiques.

Tannage :

Ensemble des opérations comprises entre le travail de rivière et le corroyage ou l'on va incorporer et fixer à la peau des produits tannants (végétaux, minéraux ou synthétiques) qui vont rendre celle-ci imputrescible tout en lui conférant de meilleures qualités physico-mécaniques.

Teinture :

Opération durant laquelle on va incorporer et fixer au cuir des produits colorants qui sont classés en trois types : anioniques, cationiques ou amphotères..

Vachette :

Cuir obtenu par tannage de peaux de bovin adultes: taureau, bœuf, vache. Pour toute utilisation exceptée les semelles de chaussure.

Varron (trou de varron) :

Perforation laissée dans la peau, le cuir ou la peausserie par la larve de l'hypoderme du bœuf.

Végétal (cuir) :

Cuir obtenu par le procédé du tannage végétal.

GLOSSAIRE GANTERIE

Ajoutage du gant(ajout de long).

Assemblage sur un côté des deux parties d'un gant.

Assortiment :

Opération qui permet d'assortir entre eux tous les éléments qui composent la paire de gants.

Baguetage :

Autrefois réalisé à l'aide de baguettes et actuellement avec une pince faisant office d'écarteur. Cette opération permet de vérifier les coutures.

Bandelette :

Partie de cuir cousue en bordure de la ligne de coupe de la fente pour en augmenter la solidité.

Broderies :

Décorations effectuées sur le gant pouvant être formées de nervures.

Carabin :

Fragment de cuir triangulaire, ajouté à la base des entre-doigts, améliorant le gantage.

Cœur :

Petite pièce de cuir piquée à la base de l'échancrure afin de la renforcer.

Coupe au bloc :

Coupe d'un gant à l'emporte pièce sans travail préalable de la peau.

Coupe américaine :

Cette coupe est principalement caractérisée par le fait que l'annulaire et le majeur sont rapportés au corps du gant lors de la piqûre ainsi que par l'absence de fourchettes. Cette coupe est caractéristique du gant de travail.

Coupe ville :

Cette coupe est principalement caractérisée par la présence de fourchettes qui offrent un meilleur gantage lorsque la peausserie n'est pas trop épaisse.

Couture :

Piqué anglais: les deux parties de la peaux à réunir sont cousues l'une sur l'autre.

Sellier: les deux peaux juxtaposées sont réunies par leur bord.

Surjet : le fil chevauche le bord des deux pièces réunies.

Crispin :

Modèle à manchette évasée.

Dépeçage :

Le dépeçage a pour but de diviser chaque peau en un certain nombre de rectangles dans lesquels seront ultérieurement découpés le nombre de gants fixés et les "fournitures" de ces gants.

Dressage :

Opération qui consiste à enfiler les gants sur des mains chauffantes électriques afin de les défroisser et de leur donner leur cachet définitif.

Dolage :

Action d'amincir la peau et de lui donner la même épaisseur sur toute sa surface.

Étavillonage :

Opération qui consiste à fixer le gant dans sa position définitive en le tirant dans le sens de la longueur pour le mettre aux dimensions des calibres en carton. Le gant est ainsi prêt à être fendu et se présente sous la forme d'un rectangle pour les gants droits ou d'un trapèze pour les gants saxes.

Empaume :

Partie du dessus de gant, débutant à la base des doigts et s'achevant à l'enlevure.

Enlevure :

Emplacement laissé vacant pour le pouce sur le corps du gant lors de la fente.

Étajures :

Tombées comprises entre les différentes longueurs de doigts et le rectangle de l'étavillon.

Evasement :

Ouverture pour le passage de la main.

Fente :

Opération qui consiste à découper à l'aide d'emporte-pièces (spécifiques à la profession) la forme des doigts et de l'enlevure ainsi que les pouces et les fourchettes.

Fermage (ou clorage) :

Opération qui consiste à fermer le gant par piquage du dessus de main déjà muni de ses fourchettes avec le dedans de main.

Fourchette :

Pièce de cuir piquée à l'entre-doigt du gant et permettant à celui-ci d'épouser au mieux la forme de la main.

Fournitures :

Chute de peaux après découpe des gants et des pouces servant à réaliser les fourchettes, tirettes, bandelettes...

Forme saxe :

Gant dont la largeur du rebras ne nécessite aucune fente d'ouverture; le supplément de matière indispensable à l'élaboration de cette forme est donné lors du dépeçage.

Fourré :

Terme générique pour tous les gants munis d'une doublure. Au terme fourré vient s'accoler la nature de la doublure (fourré soie, fourré jersey, fourré molleton...).

Gantage :

Confort perçu par la main dans le gant et apporté par le travail du coupeur lorsqu'il donne la taille.

Garnissage:

Assortiment et attribution des fourchettes pour une paire de gant.

Mettre en passe :

Opération qui consiste à attribuer le nombre de peaux nécessaires pour produire une quantité prévue de gants.

Mise à l'humide :

Opération qui consiste à humidifier les peaux afin de leur donner l'élasticité et la souplesse nécessaire à leur manipulation.

Mise en sizains :

Opération préliminaire à la fente qui consiste à empiler en différenciant les mains, six paires de gants étavillonnées.

Passage :

Opération qui consiste à vérifier le travail du coupeur.

Passe :

Quantité de peaux suffisante pour la fabrication d'un certain nombre de gants d'un même modèle. Pour les grandes séries cette quantité est de cinq douzaines soit 600 paires et comporte l'éventail des tailles pour faciliter le dépeçage par le coupeur. Opération qui consiste à attribuer le nombre de peaux nécessaires pour produire une quantité prévue de gants.

Pied :

Règle en bois qui mesure 0,324 m, divisée en 12 pouces et 144 lignes (pied français dit de Charlemagne). C'est à l'aide de ces mesures que le coupeur gantier donne la taille exprimée en pouce, demi pouce et quart de pouce

Raffilage :

Opération qui consiste à supprimer les éventuels excédents de peaux avant de retourner le gant.

Rebras :

Partie du gant comprise entre une ligne horizontale passant par le haut de l'enlevure et la ligne parallèle à la précédente déterminée par le haut du gant.

Retaille :

Tombées, déchets après toutes les opérations de coupe et fente.

Soufflet :

Pièce en forme de coin pour agrandir l'évasement.

Tirette :

Bracelet de cuir qui permet de serrer le gant au niveau du poignet.